




Informations de base	
<b>2005/0180(AVC)</b> AVC - Procédure d'avis conforme (historique)	Procédure terminée
Industrie automobile: homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) pour véhicules automobiles, règlement CEE/Nations Unies  <b>Subject</b> 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>INTA</b> Commerce international		BARÓN CRESPO Enrique (PSE)	11/10/2005
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>TRAN</b> Transports et tourisme		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>	
	Affaires générales	2727	2006-05-15	
	Agriculture et pêche	2702	2005-12-20	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>			<b>Commissaire</b>
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
28/09/2005	Publication de la proposition législative initiale	COM(2005)0454 	Résumé

06/12/2005	Publication de la proposition législative	14454/2005	Résumé
20/12/2005	Débat au Conseil		Résumé
17/01/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/02/2006	Vote en commission		Résumé
28/02/2006	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0045/2006	
23/03/2006	Décision du Parlement	T6-0103/2006	Résumé
23/03/2006	Résultat du vote au parlement		
15/05/2006	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
15/05/2006	Fin de la procédure au Parlement		
23/05/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

<b>Informations techniques</b>	
<b>Référence de la procédure</b>	2005/0180(AVC)
<b>Type de procédure</b>	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
<b>Sous-type de procédure</b>	Note thématique
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	INTA/6/30736

<b>Portail de documentation</b>				
<b>Parlement Européen</b>				
<b>Type de document</b>	<b>Commission</b>	<b>Référence</b>	<b>Date</b>	<b>Résumé</b>
Projet de rapport de la commission		PE370.084	14/02/2006	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0045/2006	28/02/2006	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0103/2006	23/03/2006	Résumé
<b>Conseil de l'Union</b>				
<b>Type de document</b>	<b>Référence</b>	<b>Date</b>	<b>Résumé</b>	
Document de base législatif	14454/2005	06/12/2005	Résumé	
<b>Commission Européenne</b>				
<b>Type de document</b>	<b>Référence</b>	<b>Date</b>	<b>Résumé</b>	
Proposition législative initiale	COM(2005)0454 	28/09/2005	Résumé	

<b>Informations complémentaires</b>
-------------------------------------

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
<a href="#">Décision 2006/0364</a> <a href="#">JO L 135 23.05.2006, p. 0012-0012</a> <span style="float: right;"><a href="#">Résumé</a></span>

## Industrie automobile: homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) pour véhicules automobiles, règlement CEE/Nations Unies

2005/0180(AVC) - 23/03/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Enrique **BARON CRESPO** (PSE, ES), le Parlement européen se rallie à la recommandation de sa commission du commerce international et donne son avis conforme sur la proposition de décision du Conseil.

## Industrie automobile: homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) pour véhicules automobiles, règlement CEE/Nations Unies

2005/0180(AVC) - 20/12/2005

Le Conseil a approuvé les projets de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEEONU) concernant:

- les roues pour voitures et leurs remorques, et
- l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs destinés aux véhicules automobiles dont le faisceau s'adapte mieux au type de route emprunté par le véhicule et à l'état de la chaussée.

Le principal objectif des règlements de la CEE/NU est d'établir des prescriptions techniques harmonisées et d'éviter ainsi la création de barrières techniques au commerce des véhicules à moteur entre les parties contractantes, tout en assurant un niveau élevé de sécurité et de protection de l'environnement.

Les deux décisions du Conseil permettront, après avis conforme du Parlement européen, à la Commission européenne de voter en faveur des projets de règlement lors d'une prochaine session du Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules de la CEE/NU.

L'UE est partie à l'accord CEE/NU depuis 1998.

## Industrie automobile: homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) pour véhicules automobiles, règlement CEE/Nations Unies

2005/0180(AVC) - 06/12/2005 - Document de base législatif

Le Conseil a approuvé des orientations communes sur les projets de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEEONU) concernant:

- les roues pour voitures et leurs remorques, et
- l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs destinés aux véhicules automobiles dont le faisceau s'adapte mieux au type de route emprunté par le véhicule et à l'état de la chaussée.

Le principal objectif des règlements de la CEE/NU est d'établir des prescriptions techniques harmonisées et d'éviter ainsi la création de barrières techniques au commerce des véhicules à moteur entre les parties contractantes, tout en assurant un niveau élevé de sécurité et de protection de l'environnement.

Les deux décisions du Conseil permettront, après avis conforme du Parlement européen, à la Commission européenne de voter en faveur des projets de règlement lors d'une prochaine session du Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules de la CEE/NU. L'UE est partie à l'accord CEE/NU depuis 1998.

# Industrie automobile: homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) pour véhicules automobiles, règlement CEE/Nations Unies

2005/0180(AVC) - 28/09/2005 - Proposition législative initiale

OBJECTIF : permettre au représentant de la Commission de se prononcer, au nom de la Communauté, sur le projet de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies relatif à l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) destinés aux véhicules automobiles.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : la Communauté européenne est partie contractante à l'accord révisé de 1958 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE/NU). De ce fait, lorsqu'un projet de règlement CEE/NU est soumis au vote au sein des instances compétentes de la CEE/NU, le projet en question doit être approuvé par le Conseil, après avoir reçu l'avis conforme du Parlement européen, avant que la Communauté ne puisse se prononcer en faveur de l'adoption du projet.

L'ordre du jour d'une prochaine session du Forum mondial de l'harmonisation concernant les véhicules de la CEE/NU inclura notamment un vote sur une proposition de (nouveau) règlement relatif à l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) destinés aux véhicules automobiles.

Le principal objectif du projet de règlement est d'établir des prescriptions techniques harmonisées et d'éviter ainsi la création de barrières techniques au commerce des véhicules à moteur entre les parties contractantes, tout en assurant un niveau élevé de sécurité et de protection de l'environnement. En particulier, le projet de règlement permettra d'équiper les véhicules de feux avant dont le faisceau s'adapte mieux au type de route emprunté par le véhicule et à l'état de la chaussée.

La présente proposition de décision du Conseil vise à définir la position de la Communauté en ce qui concerne ledit projet de règlement qui devrait être intégré dans le système communautaire d'homologation de type des véhicules à moteur.

# Industrie automobile: homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) pour véhicules automobiles, règlement CEE/Nations Unies

2005/0180(AVC) - 15/05/2006 - Acte final

OBJECTIF : arrêter la position de la Communauté en ce qui concerne le projet de règlement de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) concernant l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs destinés aux véhicules automobiles, dont le faisceau s'adapte mieux au type de route emprunté par le véhicule et à l'état de la chaussée.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2006/364/CE du Conseil.

CONTENU : le Conseil a adopté une décision arrêtant la position de la Communauté en ce qui concerne le projet de règlement de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) concernant les systèmes d'éclairage avant adaptatifs pour les automobiles.

Le principal objectif des règlements de la CEE-ONU est d'établir des prescriptions techniques harmonisées et d'éviter ainsi la création de barrières techniques au commerce des véhicules à moteur entre les parties contractantes, tout en assurant un niveau élevé de sécurité et de protection de l'environnement.

Cette décision permettra à la Commission de voter en faveur du projet de règlement lors d'une prochaine session du Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules de la CEE-ONU.